



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Ouvrier Spécialisé en Paysage

(B.P.A. – O.S.P.)

**En
formation continue**

Durée

560 h en centre et 420 h en entreprise

Dates

Novembre à juin

Horaires

08h30 - 12h00
13h00 - 16h30

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppadprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de
résultat sur notre site internet.



Le travail et les métiers

L'ouvrier paysagiste spécialisé aménage (plantation, ouvrages maçonnés, ...) et entretient (tonte, taille, ...) les espaces paysagers, parcs et jardins. Le BPA permet l'acquisition de compétences professionnelles afin de réaliser en autonomie les différentes tâches qui lui sont confiées.

Le diplôme permet les débouchés suivants :

- ouvrier paysagiste dans une entreprise de travaux paysagers, une collectivité territoriale, un établissement public (hôpital, collège, ...), une association,
- salarié ou prestataire de services en propriétés privées,
- conseiller en jardinerie, ...

Les titulaires du BPA OSP peuvent envisager une poursuite d'étude complémentaire-qualifiante ou diplômante (sous réserve).

Les objectifs pédagogiques, les compétences développées :

- Développer son identité professionnelle
- Réaliser les travaux d'entretien d'espaces végétalisés
- Réaliser les travaux de création de jardins
- Réaliser les travaux d'entretien du matériel
- Réaliser les travaux de taille des arbres et arbustes fruitiers.

Public concerné et mode de financement

Demandeur d'emploi ; Salarié d'entreprise en CPF-PTF (Compte Personnel de Formation de Projet de Transition Professionnelle) ; Plan de Développement des Compétences ; Compte Personnel de Formation (CPF) ; Contrat de Professionnalisation.

Mode de financement : nous contacter.

Les prérequis

- Avoir 1 an d'expérience professionnelle.
- Etre en bonne condition physique en lien avec le métier.
- Satisfaire à un entretien oral permettant de valider l'adéquation de la formation et de son projet professionnel et à d'éventuels tests de prérequis (selon diplôme).

Les conditions d'entrée

Satisfaire à un entretien oral et tests écrits.

Les modalités pédagogiques

Cours théoriques et pratiques sur site ou en partenariat local.

Contact : Frédéric MIGNOT
Tel : 04 90 60 80 90 **Poste 488**
frederic.mignot@educagri.fr



Contenu de la formation

Formation organisée en capacités professionnelles
Calendrier de formation modulable selon la situation personnelle du candidat.

Capacité 1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier spécialisé du paysage

Capacité 2 : Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés

Capacité 3 : Réaliser des travaux de création d'espaces végétalisés

Capacité 4 : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers

Capacité 5 : Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager

Capacité 6 : Réaliser des travaux de taille des arbres et arbustes fruitiers

Déroulement

SAS : 7 heures de communication générale sur la mise en route de la formation, formalisation des obligations réglementaires (règlement intérieur, droit à l'image, etc.), déroulement de l'année de formation (planning, stage en entreprise, etc.), prise de connaissance du lieu, tour de table,...

Formation professionnelle : 546 heures réparties en 6 capacités professionnelles

Techniques de recherches d'emploi : 7 heures

Formation En Situation de Travail en Entreprise : 420 heures en formation professionnelle
Sur 1 an en contrat d'apprentissage

Evaluation

Evaluations certificatives : pratiques, orales, écrites.
Fiches de tâches renseignées lors des stages en entreprise.

Validation du diplôme

Le candidat validant les 6 capacités se verra attribuer le BPA Ouvrier Spécialisé en Paysage, diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 3. (Fiche RNCP 39066-01/01/2024).

Dans le cadre d'une validation partielle, les capacités sont acquises pour une durée illimitée.

Remarque : les acquis scolaires et professionnels des candidats sont validés en entrée.



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr